

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet, la séance du Conseil municipal de la Commune de Santa Maria di Lota a été organisée à **dix-sept heures et trente minutes dans la Salle des délibérations de la Mairie de Miamo** sur convocation adressée, aux membres de l'assemblée, par le Maire en date du quinze juillet.

**OUVERTURE DE LA SEANCE À DIX-SEPT HEURES ET TRENTE MINUTES PAR
MONSIEUR LE MAIRE, ARMANET GUY.**

CONDITIONS DE QUORUM [REPLIES]

• **CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS [17/19] :**

Guy ARMANET, BIANCHI Valérie, BRIGNOLI Lucien, FIGARELLA Georgia, GAZZINI Thomas, GIORGI Nathalie, GIORICO Joël, GUAITELLA Frédéric, LEONARDI Jean-Charles, MICHELANGELI Anne-Marie, PANUNZIO Marie-Pierre, PAOLI Jean-Baptiste, PERFETTINI Martine, POGGI Pierre, POGGI Rose-Marie, RICOVERI Josiane, SALADINI Sylvie.

• **CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS REPRESENTES [1/19]**

VIACARA Lucienne a donné pouvoir à GUAITELLA Frédéric.

• **CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS NON REPRESENTES [1/19]**

PIETRANTONI Olivier.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GAZZINI

LES AFFAIRES PRÉSENTÉES À L'ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 10 JUILLET 2020 ;
- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 ;
- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ;
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2020 ;
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ;
- AFFAIRES DIVERSES :
PLAN DE FINANCEMENT ACQUISITION DES HYDRANTS.

APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Sous la présidence de M. ARMANET, Maire

Le Maire propose l'adoption du PV de la réunion précédente (10 juillet 2020) qui a été préalablement transmis à tous les membres par mail avec la convocation.

Aucun membre n'ayant demandé de faire des modifications, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'en prendre acte.

L'ensemble des conseillers présents ont donc signé le PV de séance du 10 juillet 2020.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019

Sous la présidence de M. ARMANET, Maire

Présentation de Mme POGGI, Adjointe déléguée aux finances

M. ARMANET Guy, Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le Compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte administratif.

L'adjointe déléguée aux finances, Mme POGGI Rose-Marie donne lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes réalisées en 2019 des deux sections budgétaires. Elle soumet le compte de gestion du trésorier municipal au vote :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : **1 435 094.04 Euros**

011 - Charges à caractère général = 400 203.31 €

012 - Charges de personnel = 730 981.46 €

014- Atténuations de produits = 18 304.00 €

65 - Autres charges de gestion courante = 272 920.02 €

66 - Charges financières = 12 645.35 €

67 - Charges exceptionnelles = 40,00 €

Total des recettes de la section de fonctionnement : **1 522 838.46 Euros**

013 - Atténuations de charges = 2 912.07 €

70 - Produits des services = 70 346.75 €

73 - Impôts et taxes = 931 229.31 €

74 - Dotations, subventions et participations = 410 779.54 €

75 - Autres produits de gestion courante = 78 464.60 €

77 - Produits exceptionnelles = 29 106.19 €

Excédent de Fonctionnement 2019: 87 744,42€

Excédent de fonctionnement cumulé : 195 009.86€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses de la section d'investissement : **802 270.79 Euros**

16 – Emprunts et dettes assimilées = 35 947.57 €

20 – Immobilisation incorporelles = 2 578.80 €

21 – Immobilisation corporelles = 19 993.74 €

23 – Immobilisation en cours = 191 109.39 €

458 101 – CONVENTION DE GESTION CAB GEMAPI = 552 641.29 €

Total des recettes de la section d'investissement : **677 790.56 Euros**

10 – Dotations, fonds divers et réserves = 139 999.39 €

13 – Subventions d'investissement = 221 148.92 €

458 201 – CONVENTION DE GESTION CAB GEMAPI = 316 642.25 €

Excédent d'investissement 2019 = -124 480.23€

Excédent d'investissement cumulé = 697 369,26 €

Et après en avoir délibéré,

Par vote au scrutin ordinaire (à main levée) dont le résultat a été comptabilisé comme ci-après :

Pour : 15 : ARMANET Guy, BIANCHI Valérie, BRIGNOLI Lucien, GAZZINI Thomas, GIORGI Nathalie, GIORICO Joël, GUAITELLA Frédéric, LEONARDI Jean-Charles, MICHELANGELI Anne-Marie, PANUNZIO Marie-Pierre, PERFETTINI Martine, POGGI Pierre, POGGI Rose-Marie, SALADINI Sylvie, VIACARA Lucienne (pouvoir à GUAITELLA Frédéric).

Contre : 0

Abstention : 3 : FIGARELLA Georgia, PAOLI Jean-Baptiste, RICOVERI Josiane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE A LA MAJORITE** le Compte de Gestion 2019.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Mme. POGGI, Ajointe déléguée aux finances

M. ARMANET Guy, Maire, et ordonnateur, se retire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités.

Mme. POGGI Rose-Marie adjointe déléguée aux finances et présidente, donne lecture, chapitre par chapitre, des dépenses et recettes réalisées en 2019 des deux sections budgétaires.

Elle soumet le compte administratif 2019 au vote :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : **1 435 094.04 Euros**

011 - Charges à caractère général = 400 203.31 €

012 - Charges de personnel = 730 981.46 €

014- Atténuations de produits = 18 304.00 €

65 - Autres charges de gestion courante = 272 920.02 €

66 - Charges financières = 12 645.35 €

67 - Charges exceptionnelles = 40,00 €

Total des recettes de la section de fonctionnement : **1 522 838.46 Euros**

013 - Atténuations de charges = 2 912.07 €

70 - Produits des services = 70 346.75 €

73 - Impôts et taxes = 931 229.31 €

74 - Dotations, subventions et participations = 410 779.54 €

75 - Autres produits de gestion courante = 78 464.60 €

77 - Produits exceptionnelles = 29 106.19 €

Excédent de Fonctionnement 2019: 87 744,42€

Excédent de fonctionnement cumulé : 195 009.86€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses de la section d'investissement : **802 270.79 Euros**

16 - Emprunts et dettes assimilées = 35 947.57 €

20 - Immobilisation incorporelles = 2 578.80 €

21 - Immobilisation corporelles = 19 993.74 €

23 - Immobilisation en cours = 191 109.39 €

458 101 - CONVENTION DE GESTION CAB GEMAPI = 552 641.29 €

Total des recettes de la section d'investissement : **677 790.56 Euros**

10 - Dotations, fonds divers et réserves = 139 999.39 €

13 - Subventions d'investissement = 221 148.92 €

458 201- CONVENTION DE GESTION CAB GEMAPI = 316 642.25 €

Excédent d'investissement 2019 = -124 480.23€

Excédent d'investissement cumulé = 697 369,26 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et par vote au scrutin ordinaire (à main levée) dont le résultat a été comptabilisé comme ci-après :

Pour : 14 : BIANCHI Valérie, BRIGNOLI Lucien, GAZZINI Thomas, GIORGI Nathalie, GIORICO Joël, GUAITELLA Frédéric, LEONARDI Jean-Charles, MICHELANGELI Anne-Marie, PANUNZIO Marie-Pierre, PERFETTINI Martine, POGGI Pierre, POGGI Rose-Marie, SALADINI Sylvie, VIACARA Lucienne (pouvoir à GUAITELLA Frédéric).

Contre : 0

Abstention : 3 : FIGARELLA Georgia, PAOLI Jean-Baptiste, RICOVERI Josiane.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE A LA MAJORITE** le Compte Administratif 2019.

M.ARMANET Guy reprend sa place.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR
L'ANNEE 2020**

Sous la présidence de M. ARMANET, Maire

Présentation de Mme POGGI, Adjointe déléguée aux finances

Au vu du projet du Budget Primitif 2020 ainsi que l'état n°1259 de notification des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières 2020, Mme. POGGI propose de fixer les taux d'imposition de l'année 2020 des trois taxes directes locales (impôts des ménages) par application de la variation proportionnelle pour un produit attendu au Budget Primitif 2020 de 300 314,00 € (hors compensation de l'Etat sur la taxe d'habitation) comme ci-après :

TAXE D'HABITATION (TH)	17.97%
TAXE FONCIERE (BATI) - (TFB)	15.45%
TAXE FONCIERE (NON BATI) - (TFNB)	65.22%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et par vote au scrutin ordinaire (à main levée) dont le résultat a été comptabilisé comme ci-après :

Pour : 15 : ARMANET Guy, BIANCHI Valérie, BRIGNOLI Lucien, GAZZINI Thomas, GIORGI Nathalie, GIORICO Joël, GUAITELLA Frédéric, LEONARDI Jean-Charles, MICHELANGELI Anne-Marie, PANUNZIO Marie-Pierre, PERFETTINI Martine, POGGI Pierre, POGGI Rose-Marie, SALADINI Sylvie, VIACARA Lucienne (pouvoir à GUAITELLA Frédéric).

Contre : 3 : FIGARELLA Georgia, PAOLI Jean-Baptiste, RICOVERI Josiane.

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE A LA MAJORITE** le vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2020.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sous la présidence de M. ARMANET, Maire

Présentation de Mme POGGI, Adjointe déléguée aux finances

Mme POGGI, adjointe déléguée aux finances, présente le projet du Budget Primitif de l'exercice 2020 qui reprend les résultats de clôture de 2019.

Elle donne lecture, chapitre par chapitre, et soumet au vote le Budget Primitif 2020 en équilibre réel :

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

- en recettes à la somme de **4 551 426,61 Euros** ;
- en dépenses à la somme de **4 551 426,61 Euros**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total des dépenses de la section de fonctionnement : **1 697 090,65 Euros**

011 - Charges à caractère général = 519 810,00 €

012 - Charges de personnel = 818 100,00 €

014- Atténuations de produits = 19 000,00 €

65 - Autres charges de gestion courante = 328 916,65 €

66 - Charges financières = 11 064,00 €

67 - Charges exceptionnelles = 200,00 €

Total des recettes de la section de fonctionnement : **1 697 090,65 Euros**

002 - Résultat de fonctionnement reporté = 195 009,86 €

013 - Atténuations de charges = 3 520,00 €

70 - Produits des services = 45 212,00 €

73 - Impôts et taxes = 933 399,00 €

74 - Dotations, subventions et participations = 420 948,79 €

75 - Autres produits de gestion courante = 56 000,00 €

77 - Produits exceptionnelles = 43 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total des dépenses de la section d'investissement : **2 854 335,96 Euros**

16 – Emprunts et dettes assimilées = 37 530,00 €

20 – Immobilisation incorporelles = 7 000,00 €

21 – Immobilisation corporelles = 208 794,00 €

23 – Immobilisation en cours = 2 248 653,96 €

458 101 – CONVENTION DE GESTION CAB GEMAPI = 352 358,00 €

Total des recettes de la section d'investissement : **2 854 335,96 Euros**

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté = 697 369,26 €

10 – Dotations, fonds divers et réserves = 50 000,00 €

13 – Subventions d'investissement = 1 499 609,70 €

458 201 – CONVENTION DE GESTION CAB GEMAPI = 607 357,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et par vote au scrutin ordinaire (à main levée) dont le résultat a été comptabilisé comme ci-après :

Pour : 15 : ARMANET Guy, BIANCHI Valérie, BRIGNOLI Lucien, GAZZINI Thomas, GIORGI Nathalie, GIORICO Joël, GUAITELLA Frédéric, LEONARDI Jean-Charles, MICHELANGELI Anne-Marie, PANUNZIO Marie-Pierre, PERFETTINI Martine, POGGI Pierre, POGGI Rose-Marie, SALADINI Sylvie, VIACARA Lucienne (pouvoir à GUAITELLA Frédéric).

Contre : 3 : FIGARELLA Georgia, PAOLI Jean-Baptiste, RICOVERI Josiane

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE A LA MAJORITE** le vote du Budget Primitif 2020.

AFFAIRES DIVERSES : HYDRANTS

Sous la présidence de M. ARMANET, Maire

Présentation : M. LEONARDI Jean-Charles

M. LEONARDI Jean-Charles, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée délibérante que par arrêté n° 2011248-0003 en date du 5 septembre 2011, Monsieur le Préfet de la Haute-Corse a approuvé le Plan de prévention des Risques d'Incendie de Forêt sur le territoire de la Commune de Santa Maria di Lota.

Parmi les dispositions fixées par le document préfectoral, l'article 2 du titre 5 précise les mesures obligatoires incombant à la commune en matière de prévention, de protection et de sauvegarde. Ainsi, au rang des travaux à réaliser, l'article 2.2 du PPRIF oblige la Municipalité à améliorer la répartition des points d'eau normalisés.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de programmer l'implantation de poteaux d'incendie conformes à la norme NFS 61-213 et raccordés à un réseau d'eau susceptible de fournir un débit de 60m³/h pendant au minimum 2 heures.

Cette opération a été estimée à 23 099,97 € HT par les services d'Acqua Publica – La régie des eaux du pays bastiais.

Afin d'atténuer la part d'autofinancement relative à cette dépense, il est proposé de mobiliser des aides publiques.

Ainsi, il est suggéré de solliciter une subvention de 9 240,00 euros HT, soit 40 % du montant total de l'opération, auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Egalement, il est envisagé de demander l'accompagnement financier de l'Etat, toujours à concurrence de 40 % du coût prévisionnel des travaux, à savoir, 9 240,00 euros HT.

VU le règlement du PPRIF de Santa Maria di Lota approuvé par arrêté préfectoral n° 2011248-003 en date du 5 septembre 2011 ;

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer la répartition des points d'eau normalisés afin de répondre de manière efficiente à la lutte contre les incendies ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération d'implantation d'hydrants afin d'améliorer les moyens opérationnels de lutte contre les incendies sur le territoire communal ;
- de solliciter l'aide financière de l'Office de l'Environnement de la Corse (voir tableau ci-dessous);
- de solliciter l'aide de l'Etat (voir tableau ci-dessous).

COÛT TOTAL DU PROJET : 23 099,97 € HT / 25 410,01 € TTC

Aides Publiques	Montant	Taux
ETAT	9 240.00€	40%
l'Office de l'Environnement de la Corse	9 240.00€	40%
TOTAL des aides publiques	18 480.00€	80%
AUTONFINANCEMENT SANTA MARIA DI LOTA	4 620.00€	20%

Ainsi que d'autoriser :

- le Maire à engager les travaux ;
- le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et par vote au scrutin ordinaire (à main levée) dont le résultat a été comptabilisé comme
ci-après :

Pour : 15 : ARMANET Guy, BIANCHI Valérie, BRIGNOLI Lucien, GAZZINI Thomas,
GIORGI Nathalie, GIORICO Joël, GUAITELLA Frédéric, LEONARDI Jean-Charles,
MICHELANGELI Anne-Marie, PANUNZIO Marie-Pierre, PERFETTINI Martine, POGGI
Pierre, POGGI Rose-Marie, SALADINI Sylvie, VIACARA Lucienne (pouvoir à GUAITELLA
Frédéric).

Contre : 3 : FIGARELLA Georgia, PAOLI Jean-Baptiste, RICOVERI Josiane

Abstention : 0

**CLOTURE DES DEBATS PAR MONSIEUR LE MAIRE QUI A REMERCIE LES CONSEILLERS
MUNICIPAUX ET A LEVE LA SEANCE À DIX HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES.**

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juillet 2020
dressé par :*

*GAZZINI Thomas
Secrétaire de séance*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'GAZZINI', with a long horizontal stroke extending to the right.